



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la société **GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES s.a.**, au nom et pour le compte de **PADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE**, a introduit une demande relative à la modification de la date de mise en exploitation de la maison relais à Bertrange, 6 beim Schlass.

Bertrange, le 8 novembre 2024



Youri DE SMET
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à la modification de la date de mise en exploitation de la maison relais à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 8 novembre 2024.

Bertrange, le 8 novembre 2024



Youri DE SMET
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire